

" 1947 1863

"

:

:

:

:

:

1937

1945

1947

20

...

:

.

résumé :

Le thème qui sera présenté pour le débat est intitulé : **DOUAR dans le projet administratif colonial en Algérie entre 1863 et 1947**. Ce thème est d'une grande importance puisqu'il est en relation avec une période très sensible qui a connu plusieurs événements et développements. Le but du colonisateur était de diviser pour régner, ainsi l'Algérie a déployé tous ses efforts pour faire face à cette politique coloniale.

Le chapitre 1 : la législation des biens foncier colonial et la constitution du DOUAR commune et sa composition en quatre éléments principaux comme suit :

Premièrement : conditions d'apparition de la loi du Sénateur Sénatus-consulte et son contenu en abordant le texte de la législation visant à la dépossession des biens collectifs algériens ,

Deuxièmement : la phase d'application de cette législation de bien foncier, ses conséquences et les divers positions. Troisièmement : dispersion de la tribu et la formation du douar et la division de la tribu en éléments subordonnées entre autre le concept de douar, sa constitution cas de quelques tribu.

Quatrièmement : l'organisation du douar administrativement, politiquement à partir de la définition du premier noyau essentiel, la cellule sociale algérienne celle de la tribu, les bureaux arabes, qui sont considérés comme une organisation locale qui s'est imposé sur l'armée française depuis la conquête.

Le chapitre 2 :

Les problèmes des algériens à l'intérieur du douar : ce volet aborde tous les problèmes des algériens du type politiques, administratifs, économiques, financiers, social, et même culturels et religieux. Nous abordons aussi le pouvoir du mistatour, les missions du groupe de douar, la question des élections à l'intérieur de la commune, le problème de la justice et ses lois, les tribunaux et les algériens, les difficultés que rencontre le secteur de l'agriculture, et l'élevage des ovins , la fabrication , les différents commerces, système financier, l'arrivée de l'économie algérienne avec celle de la France, l'escroquerie des banques sur les Algériens, la dégradation de la situation sociale algériennes, ainsi qu'à l'éradication des site culturel , religieux en Algérie, qui la moelle épinière de cette recherche.

Le chapitre 3 : les centres municipaux et le futur du douar. Ce chapitre sera scindé en quatre éléments essentiels :

1. Condition et contenu l'apparition du décret Aout 1937,
2. la constitution des centres communaux et leur organisation,
3. l'expérience des centres communaux en 1945 à partir des décrets parus la même année, son extension, et son évaluation
4. enfin le traitement du statut particulier de l'Algérie le 20septembre 1947 et l'émergence de ce statut et celle du mouvement national de la question de l'administration locale.

Nous avons utilisé quelques terminologies particulières englobant la langue française et la langue arabe parc quelles sont présentes dans tous les documents français qui ont fait l'objet de recherche tels que khoudja, kaid, djamaa, champêtre.

La conclusion dans laquelle nous donné les résultats importants que nous avons conclus du sujet. Nous avons également inséré une liste des annexes qui varient des lettres, des colonnes, des statistiques, des discours, des témoignages, des documents et des textes différents ; correspondant à la période étudiée et qui conviennent au même sujet traité.

En fin les glossaires que nous avons ajouté à la recherche.L'objectif de ce glossaire est de favoriser la compréhension de quelques notion. Il porte sur des notions qui peuvent être d'ordre de masse média, les peuples, les tribus, les lieux, la bibliographie française et arabes.

Parmi les difficultés que nous avons rencontrées dans la réalisation de cette recherche :

- la difficulté d'atteindre aux archives nationales, le mauvais comportement des services en question avec les chercheurs notamment ceux d'Oran.
- La rareté des sources et des références spécialisées dans ce thème.

Enfin nous souhaiterions que ce modeste travail entre autre comblera le vide historique de son époque dans son domaine spécialisé de la période déterminée, et nous souhaiterions également qu'il soit un élément de base qui servira de source, de richesse aux chercheurs, qui eux à leur tour pourront s'approfondir notamment la période qui suit l'apparition du statut particulier après l'indépendance.